Image not found or type unknown

chute de cheval:indemnisation

Par **johannah**, le **23/09/2009** à **13:17**

j'ai fait une ballade à cheval ,il y a 10 jours ,c'était une première pour moi.Cela s'est passé dans un centre équestre,je suis tombée une première fois car le cheval s'est mis au galop,je n'ai pas su le controler,heureusement pour moi je n'ai rien eu.Ensuite l'orage est arrivé ,le tonnerre a commencé à gronder,les chevaux étaient un peu affolés,le moniteur m'a dit de remonter sur le cheval et malgré ma chute nous sommes repartis au trot au lieu de rester au pas.Le moniteur était pressé de rentrer pour ne pas recevoir la pluie.Malheureusement le cheval affolé par le tonnerre s'est mis au galop et comme je suis débutante je n'ai pas su le controler.Malheureusement cette fois ci je me suis fracturée la clavicule droite.Je suis commercante,je voudrais savoir si je peux etre indemnisée.Merci d'avance

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés